

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Date de la convocation  
8.12.2022

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 22  
Votants 27

L'an deux mille vingt deux  
le quatorze décembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,  
M. RIGAULT, Adjoint ; M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),  
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,  
M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme MOUSSEAU, M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. BONNET.

*Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Anne-Sophie ENON*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**Dénomination de voies publiques**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Les services municipaux ont été interpellés par des administrés afin de  
dénommer certaines voies publiques ne disposant pas de nom de voie. Afin de faciliter  
la localisation et surtout leur accès au réseau de la fibre, il est proposé de dénommer les  
voies.

Vu l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des  
voies de la commune et de la commune associée de ROSSAY, il est proposé de  
dénommer :

- ✓ VOIE N°1 : (RD 59)
  - Route de la Bourdigalière
- ✓ VOIE N°2 : (RD7 59)
  - Route de Thouars

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... **23 DEC. 2022** .....

Publié le : ..... **23 DEC. 2022** .....

Notifié le : .....

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine »  
du 29 novembre 2022,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte les dénominations citées ci-dessus ;
- ⇒ décide de charger Monsieur le maire de communiquer cette information aux différents services intéressés par cette dénomination

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

